



Aveyron

Le 28 juin 2016 à 16 heures 30, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Simone Anglade, Sylvie Ayot, Annie Cazard, Corinne Compan, Gisèle Rigal suppléante de Monsieur André At et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, Régis Cailhol, Jean-Luc Calmelly, Marcel Calmels suppléant de Monsieur Jacques Babezange, Sébastien David, Christophe Saint-Pierre, Claude Salles.

Membres absents ou excusés : Madame Annie Bel, Émilie Gral, Sylvie Lopez, et Messieurs Vincent Alazard, André At, Jacques Barbezange, Jean-louis Denoit, Alain Fauconnier, Jean-François Galliard, Serge Roques,

Membres ayant voix consultative

Membres présents : Mesdames Marie-Pierre Arènes payeur départemental, Natalie Alazard et Messieurs Lionel Coursières, Eric Flores directeur départemental, Alain Garibal, Olivier Guiraud, Michel Galtier, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron.

Membres absents ou excusés : /

Membre de droit : Monsieur le préfet Louis Laugier.

Date de convocation : 2 juin 2016.

**9 – MISE A JOUR DE L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DU S.D.I.S.**

Vu le rapport n° 12.

Vu l'avis favorable du comité technique du 28 juin 2016.

Considérant que le conseil d'administration en date du 27 février 2009 a validé l'organigramme fonctionnel du S.D.I.S. de l'Aveyron qui a pour objet de préciser les grades correspondant aux emplois occupés par les agents permanents et les emplois correspondant à des grades à fonction pour les Personnels Administratifs et Techniques (P.A.T.S.),

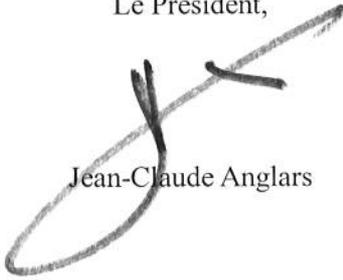
Considérant qu'afin de s'adapter aux évolutions des missions des agents et des services du S.D.I.S., il apparaît utile de mettre à jour l'organigramme fonctionnel du S.D.I.S.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration donne son accord aux modifications suivantes de l'organigramme fonctionnel :

- \* le responsable de la cellule formation pourra détenir au maximum le grade de lieutenant hors classe au lieu du grade de lieutenant de 2<sup>o</sup> classe comme fixé actuellement.
- \* le responsable de la cellule marchés publics et affaires juridiques pourra détenir au maximum le grade d'attaché au lieu du grade de rédacteur principal de 1<sup>o</sup> classe comme fixé actuellement.
- \* le chargé de mission en charge des projets transversaux (EFQM, équipe de soutien...) et des bâtiments reçoit l'appellation chef de groupement "pilotage et fonctions transverses".
- \* le service prévision prend l'appellation service de planification opérationnelle.

Fait à Rodez, le - 7 JUIL. 2016

Le Président,



Jean-Claude Anglars